

**COUPE DE BRETAGNE**  
**OPEN DRAGON**  
**15 au 17 août 2020**

**GRAND PRIX**  
**DE FRANCE DRAGON**  
**18 au 22 août 2020**

**Douarnenez, France**

## **AVIS DE COURSE**

### **1. AUTORITE ORGANISATRICE**

- 1.1 L'Autorité organisatrice est la Société des Régates de Douarnenez.
- 1.2 La Société des Régates de Douarnenez organise ces épreuves en association avec la Fédération Française de Voile (FF Voile), l'Association France Dragon (AFD) et l'International Dragon Association (IDA).

### **2. REGLES**

- 2.1 Les épreuves sont régies par :
  - 2.1.1 les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile ;
  - 2.1.2 les règles et Règlements de l'International Dragon Association et les Règlements pour les Championnats de l'IDA.
- 2.2 Les prescriptions de l'Autorité Nationale qui s'appliquent seront et affichées sur le tableau officiel.
- 2.3 En cas de conflit entre l'Avis de Course et les Instructions de Course, les Instructions de Course prévaudront (modification RCV 63.7).
- 2.4 En cas de conflit entre les langues, le texte anglais prévaudra.

### **3. PUBLICITE**

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice selon la Réglementation 20.4 WS et la Règle de Classe 1.24.

### **4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 4.1 Seuls les bateaux de la Classe Internationale Dragon possédant des certificats de jauge valides peuvent concourir.
- 4.2 Les personnes responsables des bateaux doivent être des membres à jour de leur Association Nationale Dragon.
- 4.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ;
  - une autorisation parentale pour les mineurs ;
  - le certificat de jauge du bateau.



- 4.4 **Selon la loi française, les concurrents (chaque membre d'équipage) qui ne détiennent pas une licence FF Voile doivent présenter à l'inscription :**
  - **un certificat médical (en français ou anglais) daté de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.**
  - une autorisation parentale pour les mineurs ;
  - le certificat de jauge du bateau.
- 4.5 Le formulaire d'inscription officiel de chaque bateau, doit être envoyé par le site web d'inscription :

<http://www.grandprixguyader.com/programme-sportif/dragon>  
accompagné des droits d'entrée (voir § 5 ci-dessous).

- 4.5 Des inscriptions tardives peuvent être acceptées à la discrétion de l'Autorité Organisatrice.  
4.6 Les inscriptions seront validées lors de la confirmation de l'inscription.

## 5. DROITS

- 5.1 Le droit d'entrée est de :

### COUPE DE BRETAGNE OPEN DRAGON

- 130 € avant le 31 mars 2020, minuit.
- 140 € entre le 1<sup>er</sup> avril 00 heures et le 30 juin 2020 minuit.
- 150 € après le 1<sup>er</sup> juillet 2020, 00 heures.

### GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

- 490 € avant le 31 mars 2020, minuit.
- 590 € entre le 1<sup>er</sup> avril 00 heures et le 30 juin 2020 minuit.
- 690 € après le 1<sup>er</sup> juillet 2020, 00 heures.

- 5.2 Le règlement peut être effectué :

- par carte bancaire sur le site <http://www.grandprixguyader.com/programme-sportif/dragon>
- par chèque (uniquement sur une banque française)
- par virement :

Nom : Banque Populaire Grand Ouest  
Compte : Société des Régates de Douarnenez  
Code banque : 13807

IBAN : FR76 1380 7000 4231 2211 5151 990

Code swift (BIC) : CCBPFRPPNAN

- 5.3 Noter avec le règlement le lieu/épreuve/nom et numéro/lettres de nationalité du bateau. Toutes les charges générées par le virement sont à la charge du concurrent. Les droits comprennent la mise à l'eau et la sortie de l'eau, l'amarrage aux pontons, les réceptions, la participation à l'épreuve et le parking pour la remorque.
- 5.4 Les inscriptions ne seront confirmées qu'à réception du paiement total.

## 6. CONFIRMATION ET JAUGE

- 6.1 Tous les bateaux doivent confirmer l'inscription.  
6.2 La confirmation aura lieu au Bureau de la course à Tréboul,

### COUPE DE BRETAGNE OPEN DRAGON

le samedi 15 août de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00

### GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

le mardi 18 août de 9 :00 à 12 :00 et de 14:00 à 18:00.

- 6.3 Les participants doivent présenter leur certificat de jauge à la confirmation.  
6.4 Le contrôle des voiles, la pesée des équipages (Règle de Classe 13.30) et le contrôle des bateaux auront lieu avant le début des courses et selon les directives du Comité Technique entre le samedi 15 août, 14h00 et le mardi 18 août, 18h00 sur rendez-vous.  
6.5 Les bateaux ne doivent pas présenter des voiles non certifiées à la confirmation des inscriptions et à la jauge.  
6.6 Il ne peut être présenté plus de huit voiles par bateau.  
6.7 Les bateaux ne peuvent utiliser des voiles différentes des huit présentées à la jauge sauf autorisation écrite préalable du Comité Technique et ce uniquement en cas de circonstances exceptionnelles.  
6.8 La mise à l'eau aura lieu

### COUPE DE BRETAGNE OPEN DRAGON

Le samedi 15 août de 14:00 à 17:00.

### GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

Le lundi 17 août de 14:00 à 17 :00.

Le mardi 18 août de 9:00 à 12:00 et de 15:00 à 18:00.

6.9 Tous les bateaux doivent être à l'eau et tous les équipages pesés à la fin de la confirmation des inscriptions.

## 7. AMARRAGE

Les bateaux doivent rester sur les places attribuées au port de plaisance de Tréboul.

## 8. PROGRAMME

8.1 Programme des courses :

### COUPE DE BRETAGNE OPEN DRAGON

DATE	HEURE	
Samedi 15 août	9-12/14-18	Inscription
	14-17	Grutage
Dimanche 16 août	10	Réunion des barreurs
	11 :30	1er signal d'avertissement
Lundi 17 aout	10	Réunion des barreurs
	11 :30	1er signal d'avertissement

### GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

DATE	HEURE	
Lundi 17 août	14-17	Grutage
Mardi 18 août	9-12/14-18	Inscription
	9-12/15-18	Grutage
	13	Réunion des barreurs
	15	Course d'entraînement
Mercredi 19 août	9:30	Réunion des barreurs
	11:30	1er signal d'avertissement
Jeudi 20 août	9:30	Réunion des barreurs
	11:30	1er signal d'avertissement
Vendredi 21 août	9:30	Réunion des barreurs
	11:30	1er signal d'avertissement
Samedi 22 août	9:30	Réunion des barreurs
	11:30	1er signal d'avertissement
	Après 16:00	Grutage

8.2 Le Lundi 17 août, aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 17:00.

8.3 Le samedi 22 août, aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 16:00.

8.4 Le Comité de Course peut faire courir deux courses ou plus par jour.

8.5 Le Comité de Course se réserve le droit de modifier les horaires du programme des courses § 8.1.

## 9. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type banane.

Carte marine : SHOM 7121.

Les zones de course seront définies dans les Instructions de Course.

## 10. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course (IC) seront disponibles à la confirmation des inscriptions au Bureau de course.

## 11. JURY INTERNATIONAL

Un Jury International sera désigné selon les RCV Annexe N et 91(b), et ses décisions seront sans appel conformément à RCV 70.5.

## 12. TROPHEE & PRIX

### COUPE DE BRETAGNE OPEN DRAGON

La Coupe de Bretagne sera attribuée au vainqueur du classement général. Des prix spéciaux seront attribués aux deux bateaux suivants au classement général.

Le Trophée Vernes sera attribué au vainqueur du classement général calculé sans retrait de courses (suppression de l'article 14).

### GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

12.1 Le Trophée Grand Prix Guyader, Coupe « Louis Urvois », sera attribué au vainqueur du classement général. Des prix spéciaux seront attribués aux deux bateaux suivants au classement général.

12.2 Des prix seront attribués au vainqueur de chaque course.

12.3 D'autres prix peuvent être attribués.

## 13. CATEGORIE AMATEURS TROPHEE GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

13.1 Le Trophée Amateurs sera attribué au barreur du bateau vainqueur de la catégorie Amateurs du Grand Prix de France Dragon. Des prix spéciaux seront attribués aux deux bateaux suivants au classement général.

13.2 Des prix seront attribués au vainqueur Amateur de chaque course.

13.3 Le code de classification des coureurs, Règlement 22, s'applique pour la catégorie et le trophée Amateurs, et tout l'équipage doit avoir une classification 1 valide. Les coureurs sans classification seront considérés comme appartenant au groupe 3.

13.4 Un bateau inscrit dans la catégorie Amateurs pour le Trophée amateurs est aussi automatiquement inscrit dans la catégorie Open et a droit aux prix et trophées dans les deux catégories.

13.5 Des détails sur le Code World Sailing de classification des coureurs et des informations sur comment s'inscrire sont sur le site World Sailing :

<https://members.sailing.org/classification/?view=home>

13.6 La date limite pour la réception des inscriptions valides amateurs est le samedi 18 juillet. Chaque inscription devra comprendre la liste complète de l'équipage, avec la classification, le numéro ID World Sailing et la date d'expiration de la classification de chaque équipier.

13.7 Tout l'équipage doit avoir des classifications valides avant cette date, et qui n'expire pas avant le dernier jour de l'épreuve. Si un bateau dont l'inscription a été vérifiée et acceptée en division amateur a besoin de changer un équipier entre la fermeture des inscriptions et le début de l'épreuve, le nom du nouvel équipier avec son numéro ID WS doit être soumis pour approbation à l'Autorité Organisatrice.

13.8 Une liste des équipages sera affichée sur le tableau officiel et le site.

13.9 L'heure limite de réclamation sur la classification est l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour de course.

13.10 Les trois premiers bateaux du Trophée Amateurs dont toutes les personnes à bord sont des coureurs classification 1 valide seront récompensés.

## 14. CLASSEMENT

### COUPE DE BRETAGNE OPEN DRAGON

Deux courses valident l'épreuve.

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

### GRAND PRIX DE FRANCE DRAGON

Quatre courses valident l'épreuve.

- (c) Quand moins de cinq courses ont été validées, le score général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (d) Quand cinq courses ou plus ont été validées, le score général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score.

## 15. RADIOS VHF

- 15.1 Un bateau ne doit ni émettre par radio ni recevoir des transmissions radio en course qui ne soient pas disponibles à tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux communications par téléphone portable.
- 15.2 Des informations sur la course peuvent être diffusées sur VHF marine (156-162MHz). Le canal sera précisé dans les IC. Les communications du CC à son équipe d'organisation sur l'eau ne seront pas disponibles pour les concurrents.
- 15.3 L'Autorité Organisatrice rappelle aux participants que l'usage de VHF marine est régi par les lois en vigueur. Il est de la responsabilité du propriétaire/personne responsable de respecter toutes les exigences légales pour détenir et utiliser une VHF marine à bord d'un bateau.

## 16. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 16.1 Tous les bateaux accompagnateurs, y compris entraîneurs, directeurs d'équipe et autre personnel de soutien, presse, privé, bateaux spectateurs, doivent s'inscrire pendant la période de confirmation des inscriptions et payer un droit de 150 € pour la durée de l'épreuve. Ce prix inclut le grutage et l'amarrage.
- 16.2 Chaque bateau accompagnateur doit arborer son pavillon de nationalité. De plus, l'AO peut exiger que ces bateaux portent des marques distinctives supplémentaires.
- 16.3 Les bateaux accompagnateurs devront se conformer au Règlement des bateaux accompagnateurs qui sera remis lors de l'inscription.
- 16.4 En cas d'urgence, le Comité de Course peut exiger l'assistance des bateaux accompagnateurs.

## 17. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 17.1 Les concurrents participent à cette épreuve entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'accepte aucune responsabilité pour les dommages matériels ou les blessures corporelles ou le décès subis en rapport avec l'épreuve, et ce avant, pendant ou après.
- 17.2 Il appartient au bateau de décider s'il est apte à naviguer dans les conditions qu'il rencontrera. En allant sur l'eau, le bateau confirme qu'il est apte pour ces conditions et que son équipage est compétent pour naviguer et concourir dans ces conditions.
- 17.3 Tous les propriétaires/personnes responsables qui signent le formulaire d'inscription sont considérés comme ayant déclaré qu'ils sont titulaires d'une assurance responsabilité civile tel que requis par l'Avis de Course. Il est également conseillé aux concurrents d'avoir leur propre assurance accident.
- 17.4 La Fédération Française de Voile, l'Association France Dragon, l'International Dragon Association, la Société des Régates de Douarnenez, le Président du Comité de Course, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury International, leurs employés, agents ou sponsors, ne peuvent être responsables pour toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle causé de quelque façon que ce soit au propriétaire/personne responsable ou équipage en conséquence de la participation du bateau à l'épreuve.

## 18. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit être titulaire d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimum de 2 000 000 € ou équivalent par épreuve.

## 19. DROITS À L'IMAGE

Les concurrents donnent sans réserve à l'Autorité Organisatrice les droits et l'autorisation de prises vidéo ou photographiques d'eux-mêmes ou de leur bateau à fin de publication dans n'importe quel média ou presse, à des fins éditoriales ou publicitaires.



## 20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Société des Régates de Douarnenez

Maison du Nautisme - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez - France

Tél : +33 (0)2 98 74 36 84 - [srdouarnenez@orange.fr](mailto:srdouarnenez@orange.fr) ou [contact@srdouarnenez.com](mailto:contact@srdouarnenez.com)

## 21. OFFICIELS

### COUPE DE BRETAGNE

Éric BOURNOT	Comité de course National	Président du comité de course
Yves-Marie LEROUX	Mesureur National	Mesureur

### GRAND PRIX DE FRANCE

Philippe FAURE	Comité de course International	Président du comité de course
Yves-Marie LEROUX	Mesureur National	Mesureur

### JURY INTERNATIONAL

Cathy DELANY HOBBS	Juge National, HKG	Membre
Tonny JENSEN	Juge International, NOR	Membre
Yves LEGLISE	Juge International, FRA	Président
Georges PRIOL	Juge International, FRA	Membre
Cesar SANS	Juge International, ESP	Membre